

## PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du mardi 11 avril 2023

Etaient présents : Laurent TEIL Julien JODAR, Alain PITON, Claude FAYAN, Sophie REBOREDO, Magalie ARNAUD, Rémi ASTIER, Denis MAZARD, Nathalie MOREL, Cécile PONTRELLI, Fatima ROMAO, Didier SERRE et Michel VERRAT.

Absents excusés avec procuration : Antonia BOURDON (procuration donnée Mme FAYAN), Dominique FONLUPT (procuration donnée à Mme MOREL), Michel MARON (procuration donnée à M. ASTIER) et Pascale VALLET (procuration à Mme REBOREDO).

Absents excusés sans procuration ---

Absents non excusés : Sandra LEON et Orane SACHAU ---

Mme Magalie ARNAUD a été désignée secrétaire de séance.

### **N°2023-36 : subventions au titre de l'année 2023**

Mme REBOREDO, adjointe au maire déléguée aux relations avec les associations, présente à l'assemblée l'étude réalisée par la commission communale « affaires culturelles - communications – relations avec les associations » pour les demandes de subventions au titre de l'année 2023.

Etant entendu que seules les associations ayant fourni leurs comptes de résultats de l'année 2022 et leur budget prévisionnel pour l'année 2023, peuvent prétendre, à ce jour, à l'attribution d'une subvention. Il est précisé que l'association des conscrits n'a pas fourni, comme l'an passé, ses budgets.

A la demande de certains conseillers, membres d'associations locales, certaines subventions vous être votées séparément : l'ACCA, Confrérie de l'ancestrale foire aux dindes et le CEN38.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, et après en avoir délibéré,

- de demander à l'association AGVSS des devis et explications concernant son projet d'acquisition de matériels
- d'allouer les subventions détaillées ci-dessous :

Nom de l'association	vote 2023
orgue et musique à Sablons	130.00 €
FNACA	- €
Football Club Sérrières Sablons Chanas	1 820.00 €
Amicale des boules	160.00 €
AGVSS	130.00 €
C KWA CA L'ASSOCE	130.00 €
BasketBall club Serrières-Sablons	685.00 €
Automne Joyeux	320.00 €
Conscrits Sablons-Serrières	- €
La Renouée	130.00 €
Club de modélisme	250.00 €
Réveil Sablonnais Serriérois	950.00 €
Société nautique	950.00 €
WE DANCE	130.00 €
Sou des écoles	950.00 €
mémoires de Sablons	- €
Handball Club Serrières Sablons	685.00 €
MOLY SABATA	1 000.00 €
UCOL	130.00 €
Entraide au Soleil 38	130.00 €
Confrérie de l'ancestrale foire aux dindes	200.00 €
Parents d'enfants différents bassin Rhodanien	130.00 €
L'élan sablonnais	1 000.00 €
<b>sous-total</b>	<b>10 010.00 €</b>
divers	9 990.00 €
<b>TOTAL A INSCRIRE A L'ARTICLE 6574 DU BUDGET 2023</b>	<b>20 000.00 €</b>

Le Conseil Municipal décide, en vue du vote du budget 2023, la création d'une ligne « divers » à l'article 6574. Les crédits inscrits sous ce libellé permettront le paiement des autres subventions au fil des attributions décidées en assemblée délibérante en cours d'année.

#### **N°2023-037 : Subvention annuelle pour l'ACCA au titre de 2023**

Mme REBOREDO fait part à l'assemblée des projets de travaux sur le local occupé par l'ACCA qui vont engendrer des dépenses supplémentaires pour cette association. Celle-ci sollicite donc une augmentation de la subvention annuelle qui est de 130€.

Après en avoir délibéré et avec deux abstentions (M. ASTIER et M. MARON par procuration), le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200,00€ (deux cents euros) au titre de l'année 2023.

Cette dépense sera inscrite au BP 2023, à l'article 6574.

#### **N°2023-038 : Subvention annuelle pour la confrérie de l'ancestrale foire aux dindes au titre de 2023**

Mme REBOREDO présente à l'assemblée la demande de subvention déposée par la nouvelle association créée en 2022 et dénommée « la confrérie de l'ancestrale foire aux dindes ». Un montant de 200€ est demandé.

Après en avoir délibéré et avec six abstentions (Mme MOREL, ROMAO, ARNAUD, M. ASTIER et Messieurs FONLUPT et MARON par procuration), le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 200,00€ (deux cents euros) au titre de l'année 2023.

Cette dépense sera inscrite au BP 2023, à l'article 6574.

### **N°2023-039 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Sablons pour 2023**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réduire la subvention annuelle versée au Centre Communal d'Action Sociale de Sablons au vu de l'excédent de clôture constaté pour 2022.

M. MAZARD n'approuve pas la baisse de la subvention et craint que celle-ci ne soit réaugmenter les années futures.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents moins une abstention (M. MAZARD) et après en avoir délibéré, d'allouer une subvention de 10 00,00€ (dix mille euros) au Centre communal d'Action Sociale de SABLONS au titre de l'année 2023.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2023 à l'article 657362.

### **N°2023-040 : Approbation du compte de gestion 2022**

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

M. Laurent TEIL, Maire ne prend pas part au vote.

### **N°2023-041 : Approbation du compte administratif 2022**

M. JODAR, adjoint délégué aux finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2022.

M. le Maire n'assiste pas au débat et sort de la salle.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite et décide à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, d'approuver les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2022 du budget principal, dont les comptes sont arrêtés comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 1 811 535,63€

Recettes : 2 179 237,22€

soit un excédent de :367 701,59 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENTS :**

Dépenses : 524 439,95€

Recettes : 1 134 230,24€

soit un excédent de : 609 790,32€

Soit un excédent global de clôture de 977 491,91€.

## N°2023-042 : Affectation du résultat du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé les Comptes de Gestion et Administratif de l'exercice 2022 qui présente un excédent en section d'investissement de 609 790,32€ et un excédent de fonctionnement de 367 701,59€

	Résultats C.A. 2021	AFFECTATION	Résultats Exercice 2022	Solde R.A.R. 2022	Résultats
Investissement	28 836.03 €		580 954.29 €	737 949.47 €	1 347 739.79 €
Fonctionnement	336 824.36 €	186 824.36 €	217 701.59 €	- €	367 701.59 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2022,  
Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,  
décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, d'affecter au Budget de l'exercice 2023 le résultat comme suit :  
Affectation en réserves (compte 1068) = 167 701,59 € pour financement de la section d'investissement,  
Report en section de fonctionnement = 200 000,00 € (ligne 002 en recettes)  
Report en section d'investissement de l'excédent d'investissement du CA2022 = 609 790,32 € (ligne 001- en recettes)  
Monsieur Laurent TEIL, Maire ne prend pas part au vote.

## N°2023-043 : Vote des taux d'imposition pour 2023

M. Julien JODAR, adjoint au maire délégué aux finances, rappelle à l'assemblée la réglementation relative aux taxes directes locales et informe de l'augmentation des bases d'imposition pour l'année 2023.

Où l'exposé de M. JODAR, le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncière (bâti) : maintien du taux à 31,49%

Taxe Foncière (non bâti) : maintien du taux à 59,06 %

Taxe d'habitation : maintien du taux fixé en 2021 à 6,44%

## N°2023-044 : Vote du Budget Primitif 2023

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de l'exercice 2023 du Budget Principal qui s'équilibre comme suit :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 986 402,64€

Recettes : 1 986 402,64€

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 312 194,68€

Recettes : 1 312 194,68€

Soit un total de dépenses et recettes de : 3 298 597,32€.

## N°2023-045 : Echanges de terrains avec la Compagnie Nationale du Rhône

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition d'échange de terrains entre la commune (6 parcelles pour une surface totale de 10 839 m<sup>2</sup>) et la Compagnie Nationale du Rhône (36 parcelles pour une surface de 66 527m<sup>2</sup>).

Débat est lancé sur l'opportunité d'acquérir certaines parcelles qui nécessitent un entretien important surtout par rapport aux dépôts sauvages trop souvent constatés par les services techniques de la commune. Une réflexion sera menée pour limiter ce genre de dépôts.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

- d'accepter les échanges de terrains suivants :
  - o 6 parcelles communales listées ci-dessous :

section	numéro	Superficie m <sup>2</sup>	Lieu-dit
ZD	171	4524	En Moly Sabata
AH	635	42	Les Grands Champs Est
AH	636	71	Les Grands Champs Est
AH	637	1836	Les Grands Champs Est
AI	336	1391	Champ Peyraud Sud
AI	337	2975	Champ Peyraud Sud
<b>Total</b>		<b>10839 m<sup>2</sup></b>	

- o En échange des trente six parcelles propriétés CNR listées ci-dessous :

section	numéro	Superficie m <sup>2</sup>	Lieu-dit
AE	465	666	En ventebrant
AH	596	119	Champ Peyraud Nord
AH	702	500	Champ Peyraud Nord
AH	736	11098	Le Canal
AH	740	1040	Champ Peyraud Nord
AH	742	6069	Le Canal
AH	744	3393	Champ Peyraud Nord
AH	746	125	Le Canal
<b>AH</b>	<b>748 pour partie</b>	<b>8727</b>	<b>Le Canal</b>
AI	379	3098	Champ Peyraud Sud
AI	407	206	Champ Peyraud Sud
AI	479	223	Champ Peyraud Sud
AI	481	338	Champ Peyraud Sud
AI	483	25	Champ Peyraud Sud
AI	485	693	Champ Peyraud Sud
AI	488	23	Champ Peyraud Sud

section	numéro	Superficie m <sup>2</sup>	Lieu-dit
AI	490	576	Champ Peyraud Sud
AI	493	404	Champ Peyraud Sud
AI	496	144	Champ Peyraud Sud
AI	499	32	Champ Peyraud Sud
AI	502	451	Champ Peyraud Sud
AI	504	34	Champ Peyraud Sud
AI	506	127	Champ Peyraud Sud
AI	509	214	Champ Peyraud Sud
AI	512	303	Champ Peyraud Sud
AI	515	232	Champ Peyraud Sud
AI	518	90	Champ Peyraud Sud
AI	521	302	Champ Peyraud Sud
AI	523	12235	
AI	526	141	
AL	302	98	En Avey Ouest
ZD	25	690	Les Grands Champs Ouest
ZD	179	349	Les grands Champs Ouest
ZD	216	12469	En Moly Sabata
ZD	223	128	Nouvelle numérotation
ZD	225	1165	Nouvelle numérotation
<b>TOTAL SUPERFICIE</b>		<b>66527m<sup>2</sup></b>	

Il est entendu que pour les parcelles CNR énumérées ci-dessous, le Conseil Municipal accepte que la CNR conserve une servitude de passage au titre, qu'elle possède des réseaux en tréfonds :

Section	numéro	Ouvrage concerné	Mètres linéaires	Localisation
ZD	225	Réseau eaux usées CNR	9	Rive droite canal d'amenée
ZD	225	Réseau alarme CNR	11	Rive droite canal d'amenée
AI	490	Alimentation électrique CNR des pompes des puits (400V)	8,6	Rive droite canal d'amenée
AI	490	Conduite de transport de l'eau de refroidissement CNR	8,6	Rive droite canal d'amenée
AH	596	Alimentation électrique de secours CNR de l'usine de Sablons 20KV	14,6	Rive Gauche au droit de l'usine
AI	483	Alimentation électrique de secours CNR de l'usine de Sablons 20KV	5,1	Rive Gauche au droit de l'usine
AI	481	Alimentation électrique de secours CNR de l'usine de Sablons 20KV	18,8	Rive Gauche au droit de l'usine
AI	526	Alimentation électrique de secours CNR de l'usine de Sablons 20KV	19	Rive Gauche au droit de l'usine
AI	523	Alimentation en eau potable CNR de l'usine de Sablons et compteur d'eau	6	Rive Gauche au droit de l'usine
AI	523	Ligne téléphonique CNR	193	Rive Gauche au droit de l'usine

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces échanges.

Le Conseil Municipal a bien pris acte que les frais de notaire et bornage seront à la charge de la Compagnie Nationale du Rhône.

\*\*\*\*\*

### Approbation du PV de la séance du mardi 11 avril 2023

M PRENOM	QUALITE	Observations éventuelles + signature
Laurent TEIL	Maire	
Antonia BOURDON	1ère adjointe	Excusée – Procuration donnée à Mme FAYAN
Julien JODAR	2 <sup>ème</sup> adjoint	
Claude FAYAN	3ème adjointe	
Alain PITON	4ème adjoint	
Sophie REBOREDO	5 <sup>ème</sup> adjointe	
Magalie ARNAUD	Conseillère municipale	
Rémi ASTIER	Conseiller municipal délégué	
Dominique FONLUPT	Conseiller municipal délégué	Excusé – Procuration donnée à Mme MOREL
Sandra LEON	Conseillère municipale	
Michel MARON	Conseiller municipal	Excusé – Procuration donnée à M. ASTIER

Denis MAZARD	Conseiller municipal	
Nathalie MOREL	Conseillère municipale	
Cécile PONTRELLI	Conseillère municipale	
Fatima ROMAO	Conseillère municipale	
Orane SACHAU	Conseillère municipale	
Didier SERRE	Conseiller municipal	
Pascale VALLET	Conseiller municipal	Excusée – Procuration donnée à Mme REBOREDO
Michel VERRAT	Conseiller municipal	